

**PARTICIPANTS**

Structure	Nom	Qualité
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM-NFC)	Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Charlotte BARBA	Chargée de mission GEMAPI
EPTB Saône et Doubs (EPTB S&D)	Léonie BERTHOLD	Stagiaire
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Antoine BURRIER	Directeur eau et environnement
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Miltiade CONSTANTAKATOS	Conseiller délégué à la GEMAPI Président de la CLE, président de la commission thématique « Inondation »
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Jérémy CUCHE	Chargé de mission GEMAPI
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Magali DUVERNOIS	Vice-présidente en charge de l'environnement Vice-présidente de la CLE
Département de la Haute-Saône (CD 70)	Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente
Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	Anthony GROFFOD	Chargé de mission GEMAPI
France Nature Environnement 90 (FNE)	Gérard GROUBATCH	Président
Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort (DDT 90)	Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM-NFC)	Arnaud JACQUINOT	Directeur
EPTB Saône et Doubs (EPTB S&D)	Hélène LAMBERT	Coordinatrice du SAGE
Agence régionale de santé Nord Franche-Comté (ARS)	Aude MESLIER	Responsable de la cellule Eau
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)	Pascale RAPP	Conseillère communautaire
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)	Vivien ROSSI	Chef du service territorial Doubs
Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU-PM)	Elisabeth SCHMITT	Chargée d'études
FDAAPPMA 90	Marc VAUTHIER	Responsable de Développement et de Surveillance

M. Miltiade CONSTANTAKATOS (Président de la CLE) préside cette réunion. Il remercie les participants à cette première réunion de la commission thématique.

Il présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rôle de la Commission thématique
- Eléments de diagnostic
- Observatoire des milieux aquatiques de l'Allan
- Orientations stratégiques pour la mise en œuvre du SAGE
- Points divers

### ■ **ROLE DE LA COMMISSION THEMATIQUE**

Mme LAMBERT (EPTB S&D) expose le rôle de la commission thématique. Les commissions thématiques sont des instances du SAGE Allan. Elles ont pour rôle de mener des réflexions ou des études relativement à la thématique dont elles traitent. Les propositions qu'elles peuvent être amenées à formuler sont examinées par le Bureau avant validation par la CLE.

La Commission thématique « Organisation et communication », nouvellement créée, traite de l'organisation de la gouvernance, de la communication interne et externe à la CLE.

### ■ **ELEMENTS DE DIAGNOSTIC**

#### ○ **Organisation**

Mme LAMBERT dresse un portrait du paysage institutionnel de la gestion de l'eau sur le bassin de l'Allan, avant et après l'application des lois MAPTAM et NOTRe. Concernant le grand cycle de l'eau, après 2018 il n'y a plus de territoire « orphelin », tous les EPCI exerçant directement la compétence GEMAPI ; cependant le paysage est plus morcelé qu'auparavant, le Département du Territoire de Belfort ne pouvant plus exercer d'interventions sur les milieux aquatiques (il continue toutefois de gérer les ouvrages de protection contre les crues pour le compte de la CCVS et de GBCA, par dérogation). Concernant le petit cycle de l'eau, le paysage a peu évolué, des minorités de blocage ayant été levées contre le transfert des compétences eau potable (CCPH, CCVS, CCRC) et assainissement (CCPH, CCRC).

Des démarches concertées se sont mises en place à partir de 1990 pour tenter de remédier aux inondations, puis en 2012 avec l'émergence du SAGE. Le Pôle métropolitain s'étant nouvellement investi des questions d'eau potable et d'inondation, il convient de clarifier les relations avec le SAGE.

L'EPTB Saône et Doubs est aujourd'hui la structure porteuse du SAGE et co-animateur de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI). Cet établissement a reçu pour mission de ses membres de recentrer son intervention sur les axes Saône et Doubs, ce qui exclut les affluents comme l'Allan. L'EPTB a cependant accepté de continuer à porter ces démarches de manière transitoire, jusqu'à l'émergence d'un portage local. La forme privilégiée pour cette coopération est celle d'un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE), préconisée par le SDAGE Rhône Méditerranée. Cette forme suppose néanmoins un certain nombre de caractéristiques, dont celle d'une mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI.

M. CONSTANTAKATOS se satisfait du fait que le Département du Territoire de Belfort ait pu continuer, grâce à une évolution législative, à gérer les bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise sur le département 90, car il dispose du personnel compétent.

M. BURRIER (GBCA) signale que les cartes présentées (diapositive 10) ne sont pas à jour.

M. CONSTANTAKATOS expose le point de vue de GBCA, qui souhaite garder la maîtrise financière de son intervention en matière de GEMAPI et réaliser les travaux considérés comme prioritaires pour l'Agglomération. Toutefois une coopération entre EPCI est nécessaire.

M. ROSSI (AERMC) explique que pour ce territoire où les périmètres administratifs et hydrographiques ne correspondent pas, la gestion coordonnée de l'eau requiert une structure qui dépasse les limites administratives actuelles. L'AERMC invite la CLE à lancer une étude de préfiguration de cette future organisation afin d'identifier les points de blocage. L'AERMC se propose d'accompagner la CLE dans cette démarche. M. CONSTANTAKATOS est favorable au lancement de cette étude et souhaite qu'un cahier des charges soit rédigé par les services techniques des collectivités avec l'accompagnement des services de l'Etat. M. BURRIER (GBCA) pense qu'il est nécessaire que chaque collectivité adhère à cette proposition. M. ROSSI est d'accord. Il informe la commission que des territoires voisins ont déjà conduit des études similaires sur lesquelles il sera possible de s'appuyer. M. ANDERHUEBER (PM NFC), en sa qualité de Président de la CCVS, souhaite que cette étude se fasse, pour la bonne cohérence des investissements, des travaux, et des

contributions demandées aux habitants. Il évoque la création réussie d'un syndicat de rivière sur un bassin proche. Mme HERZOG (DDT 90) indique que les services de l'Etat accompagneront les collectivités dans cette démarche. M. ROSSI précise que l'étude bénéficiera de financements de l'Agence de l'eau. M. CONSTANTAKATOS souhaite confirmation du taux de financement.

M. ANDERHUEBER demande si les réflexions pour la création d'un EPAGE porteront également sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Mme LAMBERT répond que l'étude devra prendre en compte tous les besoins exprimés par les collectivités. Elle précise que la solution EPAGE n'est qu'une possibilité parmi d'autres. M. ROSSI ajoute que plusieurs scénarios pourront être proposés, avec différents niveaux de compétences, d'ambition et de financements. Les collectivités seront maîtresses dans le contenu de l'étude. Mme FAIVRE (CD 70) demande comment le projet de GBCA visant à l'exploitation du bassin de Champagny sera pris en compte dans cette étude. M. BURRIER indique qu'au vu des implications sur les collectivités voisines, le sujet a été confié au Pôle métropolitain. M. ANDERHUEBER s'interroge sur la prise en charge technique et financière de ce sujet par le Pôle métropolitain. Il souhaite que les élus s'investissent davantage à la CLE qui est selon lui l'instance de discussion adéquate. M. ROSSI appuie ces propos.

Mme DUVERNOIS (PMA) pense également qu'une structure de coordination est nécessaire pour que les investissements d'une collectivité n'aillent pas à l'encontre de ceux d'une autre collectivité. Les élus doivent d'abord se mettre d'accord s'ils souhaitent fournir un travail coordonné sur le bassin. Les thématiques fortes du bassin (sécurisation de l'alimentation en eau potable, pollutions...) sont de leur responsabilité.

M. ANDRHUEBER invite à s'appuyer sur le travail réalisé par les services de l'Etat dans le Territoire de Belfort sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable, qui propose un maillage de solutions.

M. ANDERHUEBER demande qui piloterait la rédaction du cahier des charges. Mme LAMBERT et M. ROSSI expliquent que la rédaction sera le fruit d'un travail collectif sous la plume de l'animatrice du SAGE. M. CONSTANTAKATOS se demande s'il faut un comité de pilotage. M. ROSSI pense que cette commission thématique peut remplir ce rôle.

M. CUCHE (CCST) s'interroge sur ce qu'il adviendrait si une collectivité refusait l'idée d'un EPAGE. M. ROSSI distingue la création d'une structure et la labellisation EPAGE, qui conditionne la légitimité de la structure à porter un certain nombre de démarches, dont le SAGE. L'étude de préfiguration devra faire apparaître les différents scénarios. M. ANDERHUEBER souhaite que l'étude tienne compte de communes hors du périmètre du SAGE, notamment sur PMA. Mme DUVERNOIS précise que sur PMA l'EPTB interviendrait sur la partie Doubs et l'EPAGE la partie Allan.

### ○ **Communication**

Mme LAMBERT explique que la question de la communisation et de la sensibilisation revient dans toutes les thématiques du SAGE et qu'il apparaît nécessaire de mieux informer afin de mieux faire comprendre l'intérêt à agir en faveur des milieux aquatiques. Cette nécessité est particulièrement forte pour les thématiques de la gestion quantitative (la majorité des prélèvements d'eau étant à destination d'usagers particuliers qu'il faut éduquer à la sobriété) et de l'aménagement du territoire (au vu des impacts forts sur la gestion de l'eau, le SAGE est opposable aux documents d'urbanisme).

M. CONSTANTAKATOS regrette que la CLE ne soit pas associée à l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.

Mme SCHMITT (ADU-PM) rappelle que plusieurs dispositions du PAGD visent les rapports entre SAGE et urbanisme, notamment la rédaction d'un guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme. Ce travail pourrait être intégré au planning de charge 2022 des agences d'urbanisme, sous réserve de trouver les financements nécessaires.

M. VAUTHIER (FDAAPPMA 90) pense que l'éducation des élus au fonctionnement des milieux est primordiale. Il indique que la FDAAPPMA 90 peut s'impliquer dans l'éducation à l'environnement. Il évoque la maquette conçue par la FDAAPPMA 70 qui pourrait faire l'objet d'un partenariat autour d'un projet pédagogique. M. ROSSI précise que cette maquette a été financée par l'AERMC au vu de son potentiel pédagogique.

M. CONSTANTAKATOS appuie sur l'importance de former les élus.

M. ROSSI suggère l'élaboration d'une stratégie de communication qui répondrait aux différentes préoccupations. Un guide pour l'urbanisme pourrait être financé par ce biais. Il incite les collectivités à associer la CLE à la rédaction des documents d'urbanisme. Il propose de réfléchir à une approche associant pédagogie théorique et visites de terrain (chantiers de restauration des milieux, zones d'expansion des crues...).

M. CUCHE invite l'assemblée à venir voir les travaux de restauration de l'Allaine dans le centre de Delle. Le site permet de voir à la fois des travaux déjà réalisés et les travaux en cours. Il précise que la CCST a décidé de consacrer une enveloppe conséquente à la communication dans les futurs projets.

## ▪ **OBSERVATOIRE DES MILIEUX AQUATIQUES DE L'ALLAN**

Mmes BERTHOLD (EPTB) et LAMBERT proposent en illustration la présentation du projet d'observatoire des milieux aquatiques du bassin de l'Allan, en cours de création. Ce projet consiste en deux parties : la création d'une carte dynamique des projets et l'élaboration d'un tableau de bord du SAGE au format cartographique.

La carte dynamique permet de situer les projets en cours ou achevés sur le périmètre du SAGE et de disposer d'informations synthétiques. A chaque réalisation de travaux sera associée une fiche descriptive. La carte est presque achevée, les fiches sont en bon état d'avancement. La carte est accessible par le lien suivant :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1TMFUNUTpxtllI6TFUK76ymxc7pnU6ebX&usp=sharing>

Le travail suivant sera la création d'un tableau de bord du SAGE sous un format cartographique pour permettre le partage des informations avec les acteurs de la CLE. Pour l'instant, il manque une solution de mise en ligne de ce futur outil.

M. ROSSI informe d'une réalisation semblable par le PNR du Haut-Jura. Mme SCHMITT précise que les agences d'urbanisme disposent d'un portail cartographique permettant la diffusion en ligne des données d'études. M. CONSTANTAKATOS souhaite un renvoi vers la carte des projets depuis les sites des collectivités.

## ▪ **ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE**

Mme LAMBERT ouvre la discussion autour des axes d'intervention à retenir pour la stratégie du contrat de bassin.

Mme SCHMITT évoque des expériences intéressantes autour de la culture du risque d'inondation sur d'autres territoires (actions dans l'espace public, marquage des hauteurs de crues...) et propose de s'en inspirer.

M. CONSTANTAKATOS pense que les réseaux sociaux sont un bon outil de communication.

M. ROSSI demande si les collectivités souhaitent aller vers la sensibilisation du public scolaire. M. CONSTANTAKATOS précise que cette réponse appartient aux collectivités qui en ont la compétence, selon le niveau scolaire visé. M. ROSSI suggère de se rapprocher d'opérateurs comme les CPIE. Mme LAMBERT évoque la Maison de l'environnement du Territoire de Belfort, située sur le site fréquenté du Malsaucy qui peut permettre de toucher un large public. Mme DUVERNOIS (PMA) invite à s'appuyer sur l'existant comme base commune. A titre d'exemple, un parcours écocitoyen adapté à chaque niveau scolaire a été développé sur PMA.

M. GROUBATCH (FNE) informe que FNE réalise des animations scolaires sur des mares dont l'association assure la gestion. Un débat public sera également organisé à l'automne, sur le thème des inondations.

Mme LAMBERT évoque des séries de fiches réalisées par différents partenaires du SAGE. Ces supports pourraient être adaptés et rediffusés sur l'ensemble du bassin. Mme HERZOG signale l'existence de supports vidéo réalisés par les services de l'Etat.

Mme HERZOG mentionne la démonstration sur l'entretien des cours d'eau réalisée à l'automne précédent. Ce type d'opération pourrait être réitéré. M. CONSTANTAKATOS en confirme l'intérêt.

M. CUCHE informe que la CCST va créer une mascotte pour la collectivité. C'est un vecteur marquant pour les jeunes générations. Un technicien en cours de recrutement aura pour mission de sensibiliser les écoliers aux milieux aquatiques.

Mme LAMBERT interroge la commission sur les axes d'intervention à retenir.

Pour la communication, M. ROSSI propose une synthèse sur 3 axes thématiques : la sensibilisation au fonctionnement des milieux aquatiques, l'urbanisme et la culture du risque inondation. Mme HERZOG et M. GROFFOD (CCVS) souhaitent que la question des économies d'eau lors en périodes de sécheresse soit également retenue. Mme SCHMITT suggère une information sur la provenance de l'eau du robinet car le grand public ne fait pas le lien entre l'eau consommée et les milieux. Les assècs de la Savoureuse peuvent à ce titre être marquants. M. ROSSI souscrit à l'idée.

Pour la gouvernance, M. CONSTANTAKATOS demande à ce que chaque collectivité se positionne sur le principe de l'étude de gouvernance, sur la base d'un cahier des charges et d'un budget estimatif.

## ▪ **POINTS DIVERS**

M. CONSTANTAKATOS présente les prochaines échéances. Une réunion du Bureau aura lieu pour réaliser la synthèse des commissions thématiques. La CLE se réunira à la rentrée, du fait des élections départementales et régionales à venir.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et lève la séance.